

# La solidarité, une valeur à partager

**Lancées lundi 6 février par Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire français, les Assises de la solidarité se sont ouvertes sur le témoignage d'un acteur de premier plan et ont permis d'évaluer une action phare de la politique municipale : la tarification solidaire.**

Figure emblématique de la solidarité, Julien Lauprêtre a ouvert, hier soir, les Assises de la solidarité. Face « au raz-de-marée de la misère, au drame des familles monoparentales et des travailleurs pauvres », le président du Secours populaire a appelé les Stéphanois, présents en mairie, à « ne pas baisser la tête, mais à susciter, au contraire, un grand sursaut national autour de la solidarité ».

Julien Lauprêtre, président du Secours populaire et Hubert Wulfranc, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray Un appel qui fait d'autant plus sens, en plein hiver, avec des températures qui cette nuit ont plongé et frôlé les -15 degrés dans la région... Plus largement, dans ce « contexte de durcissement de la crise et de la précarité », pour reprendre les termes du maire, Hubert Wulfranc, et alors que le Secours populaire a aidé 2,4 millions de personnes en 2010 et 3 millions en 2011, les politiques publiques, y compris locales, ont un devoir de solidarité.



## LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE DANS SA GLOBALITÉ

Un devoir de solidarité que la municipalité a souhaité placer au cœur des réflexions sur son projet de ville : si le programme de la semaine en témoigne, la réforme de la tarification des services publics locaux, soumise au débat, hier soir, illustre tout particulièrement la conception que se fait la Ville de la solidarité. Car, en introduisant plus d'équité dans le système de tarification de la restauration scolaire, mais aussi des activités sportives et culturelles, elle défend une conception de la solidarité qui, comme au Secours populaire, ne se réduit pas à l'aide alimentaire. Mais qui considère la dignité de la personne humaine dans sa globalité, revendiquant le droit aux loisirs et aux vacances pour tous. C'est pourquoi, « recevoir Julien Lauprêtre a du sens pour une ville comme la nôtre », a tenu à souligner Hubert Wulfranc.

Pour cette première soirée des Assises de la solidarité, c'est donc le dispositif de tarification solidaire mis en place dans le cadre d'Unité, qui a été soumis à discussion. Destinée à élargir le public destinataire de tarifs préférentiels, cette réforme a été construite, l'an dernier, « sur mesure » pour répondre aux besoins du public stéphanois. « L'objectif, a expliqué Anne-Claire Charlet, responsable du service solidarité de la Ville, est de permettre aux personnes traditionnellement exclues des dispositifs d'aide, notamment les travailleurs modestes, de bénéficier de tarifs. » Les familles de deux enfants, dont les deux parents gagnent autour du smic, ont ainsi constitué le « public cible » d'une réforme qui vise également à préserver la mixité des publics qui fréquentent les structures municipales.

## QUEL QUOTIENT FAMILIAL ?

À partir de ces principes, le choix a été fait d'asseoir la tarification sur le quotient familial, mais « un quotient familial maison, qui prend en compte les revenus les plus récents », a précisé Anne-Claire Charlet. Et qui donne un coup de pouce aux personnes seules et aux familles monoparentales.

Questionnés sur les raisons de ces choix, sur leur coût ou encore sur la façon dont est pris en compte le taux d'imposition des familles, les responsables de ce dispositif ont mis en avant des chiffres qui prouvent son caractère à la fois juste et redistributif. Un exemple : pour un enfant qui mangerait à la cantine tous les jours, la modification des tarifs aura fait perdre 25 euros par an à une famille aisée, qui paie le tarif le plus haut, tandis qu'elle aura fait gagner 100 euros par an au « public cible ». « Par rapport aux objectifs de départ, on a réussi à ce que personne ne se sente exclu, a estimé Jérôme Lalung-Bonnaire, responsable du projet de ville, on a préservé l'équilibre et la mixité, mais il reste toujours des possibilités d'adaptation. Surtout dans un contexte de forte dégradation des conditions de vie des classes les plus pauvres ».

Invitée par la Ville à porter sur cette réforme son regard de spécialiste, Françoise Navarre, enseignante-chercheuse au laboratoire Lab'urba, a jugé la démarche intéressante, car « elle vise un objectif très large de solidarité, elle considère plusieurs catégories sociales et plusieurs types d'utilisateurs cibles et parce qu'elle est facile à mettre en place ». Une approche originale comparée aux expériences que la chercheuse a pu observer en région parisienne, puisqu'il apparaît souvent « difficile, a-t-elle expliqué, de concilier les objectifs d'équité, de citoyenneté et de simplicité ». François Navarre a enfin conclu son intervention en pointant l'originalité de la démarche des Assises, tant « il est rare que les politiques locales publiques soient évaluées, de surcroît en ouvrant le débat aux habitants ».

Une démarche qui a d'ailleurs touché Chantal Duthéil et Christelle Jégo, deux bénévoles du Secours populaire qui étaient dans le public, hier soir : « ça nous paraît logique que les familles qui ont plus paient plus, cette tarification qui nous a été présentée constitue donc un moyen pour organiser l'effort de solidarité ». « De ce type d'Assises, il sort toujours quelque chose d'utile pour la solidarité, confiait de son côté Julien Lauprêtre, avant de repartir pour Paris. L'échange, l'expérience des uns et des autres, c'est toujours très enrichissant... Je souhaite que vos Assises apportent un souffle nouveau pour la solidarité dans votre ville. »

# Chaque âge cherche son toit

**C'est au logement des personnes âgées que les Assises de la solidarité ont consacré leur deuxième soirée : adaptation de l'habitat, anticipation des effets du vieillissement, cohabitation des différentes générations dans la ville... Les questions suscitées par ce thème sont nombreuses et nous concernent tous.**

Onze marches pour accéder à la porte d'entrée de sa maison, puis treize pour aller dans la cuisine et un étage à monter pour prendre sa douche... La maison qu'occupe Geneviève, dans la cité des Castors, depuis 1960, exige une bonne condition physique, alors que sa propriétaire n'a plus ses muscles de jeune fille... Aujourd'hui totalement autonome, la dame, venue participer aux Assises de la solidarité, considère même que ses escaliers la maintiennent en forme... « Mais pour combien de temps encore ? » interroge Fabienne Martin qui, travaillant au Clic (centre local d'information et de coordination pour les personnes âgées), est régulièrement confrontée aux difficultés liées au vieillissement et à la perte d'autonomie. Inadaptation des logements et moyens financiers limités de leurs occupants, la situation risque de ne pas s'arranger, puisque, comme l'a souligné Bruno Lafosse, directeur de la communication de la Ville, « la France comptera 8 millions de personnes âgées de plus de 75 ans en 2030 et 1,2 million de personnes dépendantes en 2040 contre 800 000 aujourd'hui ». Les logements dans des équipements adaptés soulève des questions à la fois d'équipement, de financement et de vivre ensemble qui ont été abordées, hier soir, dans les locaux du foyer restaurant pour seniors Geneviève-Bourdon.



## RESTER CHEZ SOI AVANT TOUT

Première donnée relevée : les personnes âgées souhaitent avant tout rester chez elles. « Leur maison, c'est leur identité, leurs souvenirs, a rappelé Géraldine Bretteville, responsable du service Vie sociale des seniors, c'est très important de pouvoir rester chez soi ». Attentifs à cette volonté, tous les partenaires présents aux Assises, la Ville, le Conseil général, la Créa ou encore le Foyer Stéphanois, cherchent à favoriser l'adaptation des logements, dans le parc public comme dans le secteur privé. « Depuis 5 ans, on a investi, en conseil et en aides, 922 000 euros pour installer des monte-escaliers, transformer des baignoires en douche ou encore procéder à des travaux d'isolation, qui permettent de réduire la facture énergétique », a ainsi expliqué Sylvie Linant, du centre départemental d'adaptation de l'habitat qui tient une permanence stéphanoise.

Adapter le logement et permettre des économies d'énergie sont deux aspects importants du maintien à domicile qui pose des questions à la fois de mobilité mais aussi de ressources, quand il faut entretenir une grande maison. Or, on sait que la crise économique frappe non seulement les ménages en activité, mais aussi les retraités et particulièrement les plus âgés.

Dans ce contexte, le Conseil général, qui gère l'allocation de perte d'autonomie (versée tous les mois à 575 Stéphanois) et pilote la politique gérontologique, sur son territoire, travaille actuellement, comme l'ont expliqué, hier soir, ses représentants, à la réactualisation de son schéma départemental en faveur des personnes âgées.

## QUELS SERVICES, QUEL ENVIRONNEMENT URBAIN ?

Si la question du logement y a sa place, elle fait aussi partie des réflexions menées à l'échelle de la ville, qui compte aujourd'hui 4 800 personnes de plus de 65 ans. « Nous ne partons pas de rien sur le sujet, a estimé Francine Goyer, adjointe au maire aux retraités et des personnes âgées. Nous avons des résidences pour personnes âgées, la résidence Wallon, un Ehpad, mais est-ce suffisant ? » Pour Michel Caron, le directeur de l'urbanisme de Saint-Etienne-du-Rouvray, il faut « prendre en compte le vieillissement de la population dans les projets de développement urbain et être capable de fournir plusieurs types de réponses, en termes d'habitat mais aussi d'environnement urbain, d'équipements publics, de services... »

La création de la résidence évolutive Wallon en 2007 a par exemple constitué une réponse innovante dont les professionnels comme les occupants semblent être satisfaits : « Elle présente des enseignements techniques, comme la présence de deux ascenseurs, de volants roulants électriques ou de prises en hauteur qu'on essaie de reproduire dans d'autres constructions », a expliqué Franck Ernst du Foyer Stéphanois. Si certaines installations sont coûteuses, comme le double réseau d'ascenseurs, d'autres aménagements, au contraire, pourraient être systématisés dans les constructions neuves, y compris celles qui ne s'adressent pas spécialement aux personnes âgées : « On aurait la possibilité de préfigurer les besoins d'une population vieillissante, a noté Michel Caron, avec des idées de bon sens, peu coûteuses, comme l'installation de douches, la hauteur des prises électriques ou des fenêtres pour que, même en fauteuil, on puisse regarder à l'extérieur ».

Les projets de développement urbain de la ville doivent intégrer ces données, ainsi que la question de la création ou non de quartiers réservés à des personnes âgées : faut-il regrouper les populations par classe d'âge, afin de respecter leur rythme de vie, comme ce fut le cas dans la tour Aubisque, ou au contraire encourager la mixité des âges comme on prône la mixité sociale ? Une vraie question de société qui touche au cœur même de la thématique de ces Assises de la solidarité.

# Mercredi 8 février : place à votre santé

**Pour la troisième soirée des Assises de la Solidarité, médecins, mutualistes, travailleurs sociaux, élus locaux étaient réunis à la salle festive pour évoquer la question de plus en plus sensible de l'accès de tous aux soins.**

Deux obstacles majeurs freinent aujourd'hui l'accès au soin : la pénurie de médecins et le manque de ressources des patients. Deux obstacles qui se cumulent, parfois, dans certains coins de France, où le désert médical contraint les habitants à faire des kilomètres pour trouver un toubib, alors qu'ils auraient déjà à peine eu les moyens d'en consulter un près de chez eux.

Si à Saint-Etienne-du-Rouvray, grâce à la présence de 16 médecins généralistes, on ne parle pas de désert médical, les problèmes sont tout de même là : pas un seul spécialiste n'a installé son cabinet sur le territoire communal et les délais d'attente pour un rendez-vous au CMP (centre médico psychologique), chez un orthophoniste ou un dentiste de la région peuvent avoisiner la demie année... « Avec 400 patients en file active au CMP, on ne peut pas les suivre toutes les semaines ou tous les 15 jours, comme il le faudrait, a par exemple expliqué le docteur Patrick Hourdé, médecin psychiatre au centre hospitalier du Rouvray. On a plutôt des délais de 6 à 8 semaines entre chaque rendez-vous ».

## COMBATTRE LE RENONCEMENT AUX SOINS

Mais c'est surtout l'appauvrissement des familles qui entraîne à Saint-Etienne-du-Rouvray le renoncement aux soins : « Nous accueillons au Château Blanc une population très précarisée », a insisté le docteur Chloé Argentin, généraliste. Si la jeune femme évalue à 30 % la part de sa « patientèle » qui bénéficie de la couverture maladie universelle, c'est surtout pour les autres qu'elle s'inquiète le plus, pour tous ceux qui ont des revenus à la fois supérieurs aux critères d'obtention de la CMU, mais insuffisants pour se payer une mutuelle... « Un salaire ne suffit plus pour pouvoir se soigner, a renchéri Daniel Courval de la Mutualité des agents territoriaux. Avec 1700 euros par mois, beaucoup renoncent à souscrire une mutuelle... » Et donc à se soigner. « Quand il faut payer des boîtes de médicaments et des forfaits, pour des familles de 3 ou 4 enfants qui n'ont ni la CMU, ni de mutuelle, c'est un vrai problème », insiste le docteur Argentin qui estime que 15 % de ses patients se trouvent dans cette situation. Sans compter les délais d'instruction ou de renouvellement des dossiers de CMU, « ça oblige les gens à attendre avant d'aller voir le docteur », a regretté Néné Camara, de l'Aspic. À quelques semaines d'échéances électorales nationales, alors que la santé est peu présente dans la campagne, comment faire pour que le modèle français de santé publique ne sombre pas ? Comment garantir aux plus démunis l'égalité d'accès aux soins ? En inscrivant le sujet au programme de ses Assises et au cœur de son projet de ville, la Ville a souhaité attirer l'attention de tous sur ces questions. Et débattre collectivement de la capacité d'action de chacun. Si la santé ne relève pas des compétences municipales, de plus en plus de communes françaises essaient tout de même de trouver de nouveaux moyens pour garantir à leurs habitants le droit à la santé. « Comme l'éducation, via l'implantation d'écoles sur tout le territoire national, l'accès aux soins devrait aussi quadriller le pays », a revendiqué Michelle Ernis, conseillère municipale et conseillère régionale.

## UNE MAISON DE SANTÉ ?

L'exemple de Neufchâtel-en-Bray est à ce titre intéressant : « En avril prochain, nous y ouvrons la première maison de santé pluridisciplinaire de la région, est venu expliquer le docteur Jacques Frichet. Notre objectif est de faciliter l'accès aux soins de premier recours. » En réunissant 12 médecins généralistes, cette maison de santé constitue une réponse à la désertification médicale qui sévit dans cette zone rurale.

Une solution d'avenir qui présente des avantages pour les patients comme pour les médecins. Les premiers trouvent, réunis en un même lieu, plusieurs professions médicales conventionnées et pratiquant, généralement, le tiers payant. Quant aux professionnels, c'est pour eux une nouvelle façon d'exercer leur métier : « La concurrence en médecine est ridicule, a lancé le docteur Frichet. Il faut travailler en équipe et créer des synergies avec les spécialistes, les infirmières, les kinés... Pour cela, il faut tout d'abord la mobilisation des médecins, mais aussi un dialogue avec les élus. » À Saint-Etienne-du-Rouvray, on attend la signature avec l'agence régionale de santé d'un contrat local de santé qui pourrait permettre d'envisager « de nouveaux dispositifs d'accès aux soins et de prévention », a annoncé, hier soir, Francine Goyer, adjointe au maire chargée des questions de santé. La multiplication des pôles et des maisons de santé « intéresse la mutualité, a souligné de son côté Daniel Courval, car nous voulons garantir la continuité des soins ». Et encourager la prévention et l'éducation à la santé. Car souvent, au-delà même du fait que l'offre médicale ne répond pas à la demande, la demande elle-même n'est pas toujours à la hauteur des besoins : certaines personnes, en effet, connaissent des problèmes de santé, mais ne se dirigent pas pour autant vers le soin. Un sujet préoccupant qui rejoint la thématique du non-recours aux droits à l'ordre du jour du dernier débat des Assises de la solidarité.

Isabelle Friedmann

# Jeudi 9 février : le point de non-recours

**Le phénomène n'est pas récent, mais il interpelle plus encore aujourd'hui, dans une société qui s'appauvrit : comment expliquer que de nombreuses personnes ne fassent pas valoir leurs droits ? Comment les y aider ? Comment limiter le non-recours aux droits, qui a des conséquences humaines, économiques, sociales... Autant de questions qui ont été posées, jeudi 9 février, à l'espace Célestin-Freinet, lors du débat de clôture des Assises de la solidarité.**

Justificatifs d'identité et de domicile, avis d'imposition, attestation d'assurance et de paiement de la Caf... pour faire calculer son quotient familial, qui détermine le tarif appliqué à la cantine ou aux activités culturelles et sportives, il faut présenter des papiers. De même que pour constituer une demande de couverture maladie universelle (CMU) ou de logement social. Ces démarches, courantes dans l'administration, sont susceptibles de décourager les ayants droit. Et d'alimenter le non-recours. Mais la paperasserie n'en est pas la seule cause. Le phénomène est plus complexe. C'est d'ailleurs pour cela que la municipalité a choisi d'en faire le sujet du dernier débat des Assises de la solidarité, car le non-recours questionne les politiques municipales, et notamment les efforts faits pour introduire plus d'équité, de justice sociale, de solidarité dans les dispositifs d'aide. "Nous nous rendons compte qu'il faut travailler les politiques publiques d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations", a ainsi déclaré, en introduction de la soirée, Joachim Moysse, le premier adjoint au maire.



## CULTURE DE LA SUSPICION

Une priorité d'autant plus importante que le phénomène du non-recours est à la fois "massif" et "invisible" comme l'a indiqué Philippe Warin, chercheur en sociologie politique et directeur de recherche au CNRS, invité par la Ville pour présenter ses travaux sur le non-recours. "Si on parle souvent des usagers, a-t-il poursuivi, on parle peu des non-usagers. C'est toute la question de l'invisibilité de certains publics". L'Observatoire du non-recours aux droits et services que Philippe Warin a co-fondé en 2003 tente justement de faire la lumière sur ce phénomène, ses contours, ses causes, ses conséquences.

"S'il concerne les prestations financières, explique le sociologue, le non-recours touche aussi les aides à la formation, aux loisirs, aux vacances..." Quant à ses causes, elles sont très multiples. La non-connaissance des droits, liée à une mauvaise information ou à une information inadaptée au public visé, peut en être à l'origine. Mais le non-recours est aussi parfois lié à la non-réception de l'aide : l'aide est connue, demandée, mais pas obtenue... Reste enfin les cas de non-demande : l'offre est connue, mais pas demandée. Pourquoi ? Il peut s'agir d'une forme d'autocensure, les personnes jugeant les chances d'obtention tellement improbables qu'elles renoncent sans essayer. Mais la non-demande est aussi à rattacher "à la culture de la suspicion", note Philippe Warin : "On peut considérer qu'être éligible à une aide fait de vous quelqu'un qui n'est pas capable de subvenir à ses besoins ou quelqu'un qui peut être considéré comme un tricheur".

Le non-recours, qui concerne davantage les hommes que les femmes, les jeunes et surtout les personnes qui se trouvent en situation d'isolement, pose aussi la question de la cohésion sociale, comme l'a souligné Guylaine Morrow, la directrice de l'Aspic : "ça nous renvoie à la question du faire société, car quand on ne se sent plus faire partie de la société, on ne l'interpelle plus".

## LE COÛT DE LA NON-DÉPENSE

Aussi difficiles à évaluer que les causes, les conséquences du non-recours sont aussi multiples. Si certains y voient de façon simpliste et cynique une source d'économies pour l'État, Philippe Warin parle plutôt d'une "non-dépense" qui risque d'avoir un coût futur, à la fois économique, social, humain, sanitaire... Un exemple : ne pas faire valoir ses droits à la CMU entraîne le renoncement au soin et une dégradation de l'état de santé... Au-delà de la dimension individuelle, c'est une question de santé publique, comme en témoigne la résurgence, en région parisienne notamment, d'épidémies d'un autre temps...

Plus encore que ses conséquences économiques (qui montrent d'ailleurs que la non-dépense engendrée par le non-recours serait bien supérieure au coût de la fraude aux prestations), on voit bien que le phénomène du non-recours est un révélateur des dysfonctionnements de notre société. Les enrayer constitue donc un défi pour les acteurs publics. "Nous avons convié Philippe Warin, a d'ailleurs expliqué Joachim Moysse, pour que son intervention puisse enrichir nos réflexions et faire avancer notre politique publique d'accès aux droits". Mais comment ? Il n'y a pas de recette miracle, bien sûr. Si la simplification des courriers peut constituer un levier, il s'agit surtout, d'après Philippe Warin de réinterroger les politiques publiques, en favorisant, sans doute, un travail local qui associe différents partenaires dans une démarche de grande proximité. "Il faut mieux identifier les populations et aller vers elles", "ne pas prédéfinir l'usage des aides, mais laisser les gens en décider librement"... Et Philippe Warin de résumer ainsi le défi : "Arrêtons d'attendre au guichet, allons vers les habitants ! Une piste novatrice à méditer.